

Les coûts d'une mine à ciel ouvert en Haute-Matawinie

Février 2020
Mémoire
Présenté au BAPE
Par
Catherine Thibault-Denis

L'enfer est pavé de bonnes intentions.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	4
1. PRÉSENTATION	5
2. DÉVELOPPEMENT	7
2.1. Le marché du graphite.....	7
2.2. Déficience économique du projet.....	8
2.3. Coût d'entretien des résidus	11
2.4. Cohabitation entre récréotourisme et exploitation minière ?	12
2.5. Le domaine Lagrange, un milieu de vie.....	13
3. CONCLUSION.....	15
ANNEXE 1. PLAN DOMAINE LAGRANGE.....	17
LISTE DE RÉFÉRENCES.....	18

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAPE	Bureau des Audiences Publiques en Environnement
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
NMG	Nouveau Monde Graphite

1. PRÉSENTATION

Je suis une résidente non permanente de St-Michel-des-Saints et j'attends un enfant. Mes frères, ma sœur, mes parents et moi avons acheté la résidence de St-Michel-des-Saints il y a quelques années. Nous cherchions un endroit en nature où nous retrouver tous ensemble et faire grandir nos enfants. Nous sommes tombés en amour avec le domaine Lagrange, avec une maison assez grande pour nous accueillir tous les dix et les enfants présents et à venir, avec un grand terrain sur le bord d'une rivière magnifique où on peut pêcher et se baigner.

La première enfant de la famille est née. Elle est née avec des malformations cardiaques, pulmonaires et digestives. Nous sommes néanmoins très heureux. Nous allons à la plage à pieds et la petite de 26 mois adore se baigner. L'air est pur et le ciel est clair, le soir on regarde les étoiles. Tout est calme, nous n'entendons que les oiseaux et les grillons... L'hiver, nous jouons dans la neige blanche et nous regardons les chevreuils qui marchent sur notre terrain.

Qu'advient-il de tout ce rêve, de cette maison qui a vu naître et grandir nos enfants, qui nous a rendus si heureux, si le plus grand projet de mine à ciel ouvert dans une zone habitée au sud du Québec s'installe à quelques kilomètres de notre maison ? Pourrons-nous toujours nous baigner dans la rivière Matawin alors que Nouveau Monde Graphite (2018) indique que de 100 à 200 millions de tonnes de déchets, dont la presque moitié présente des risques de contamination acide (Kuipers, 2019), seront déversés dans ses eaux ?

Nos enfants, seront-ils plus fragiles ? Est-ce que les particules fines affecteront leurs poumons ? La poussière nous empêchera-t-elle de sortir, prisonniers dans notre maison ? Est-ce que la neige sera toujours blanche et les chevreuils toujours là ? Devront-ils se trouver un autre habitat ? Et nous ?

Le présent mémoire a pour but d'attirer l'attention sur la non-viabilité économique du projet de mine en Haute Matawinie initié par Nouveau Monde Graphite (NMG) et de

mettre en lumière le fait que les retombées financières prévues pour le Québec ne sont pas suffisantes vis-à-vis des coûts environnementaux et humains que présente ce projet.

2. DÉVELOPPEMENT

2.1. *Le marché du graphite*

Dans les dernières années, la réserve mondiale du graphite a explosé. Actuellement, il y a surabondance de cette ressource et le marché est stable (Barrera, 2020). Les prix du graphite sont dictés par la Chine, qui est le plus gros producteur de graphite (Robinson, Hammarstrom et Olson, 2017 ; Kuipers, 2019) et qui continuera de l'être dans le futur (Robinson et *coll.*, 2017 ; Kuipers, 2019). C'est pour cette raison que les investisseurs privés comme la multinationale Imerys, implantée au Québec, sont frileux à l'idée d'investir dans une nouvelle compagnie d'exploitation du graphite. En effet, Imerys a préféré investir dans un autre projet plutôt que celui de NMG (Kuipers, 2019). Si le projet de NMG ne présente pas d'intérêt pour une multinationale, pourquoi y en aurait-il pour le gouvernement du Québec ? Pourquoi financer un projet qui n'est pas rentable et qui n'arrive pas à attirer d'investisseurs privés ?

La figure 1 présente l'évolution des réserves mondiales de graphite depuis 2009. Les réserves connues en 2018 sont en augmentation de 323 % depuis 2009, et représentent plus de 300 ans de réserves. Comparativement, la production totale de NMG représenterait 0,8 % des réserves mondiales (USGS, 2019, 2015, 2010).

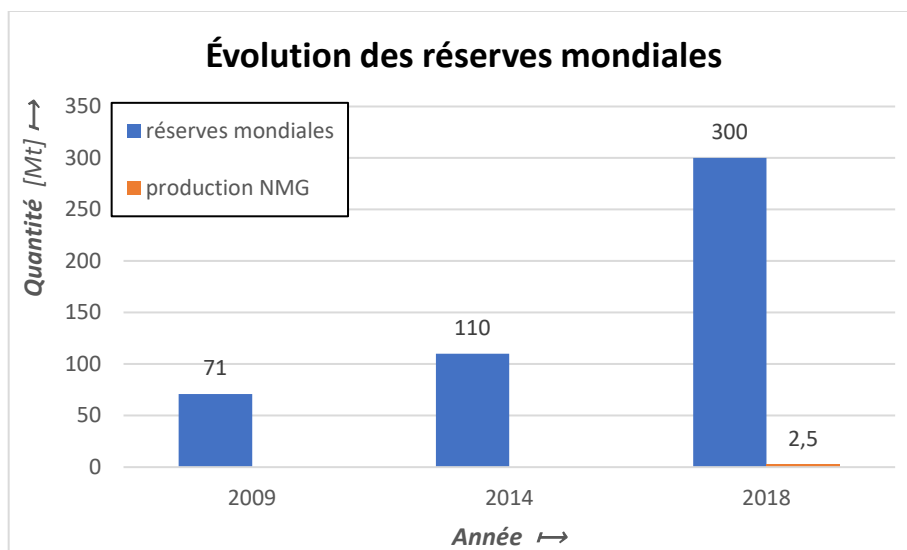


Figure 1. Évolution des réserves mondiales de graphite (Mt = millions de tonnes). Comparé aux réserves connues en 2018 (soit 300 Mt), le projet NMG représente 2,5 Mt, soit 0,8 % de ces réserves, qui suffisent déjà pour plus de 300 ans de production. D'après USGS (2019, 2015, 2010). Récupéré de : <https://www.usgs.gov/centers/nmic/graphite-statistics-and-information>

2.2. Déficience économique du projet

En ce moment, le plan de financement de NMG est constitué principalement d'institutions publiques et de divers ministères du Québec (Investissement Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité de la FTQ, MERN, Emploi Québec et MEI). Le gouvernement du Québec est le deuxième actionnaire en importance de Nouveau Monde Graphite en raison d'un engagement d'Investissement Québec sous forme d'actions. De plus, NMG a engagé onze lobbyistes dont le mandat est de faire des démarches afin d'obtenir du soutien financier gouvernemental. « Parmi ces démarches, certaines viseront notamment l'octroi de subventions ou autre forme d'aide financière pour la mise en œuvre, par exemple, de programmes de formation de la main-d'œuvre, de programme d'aide à la recherche et l'innovation, et ce, en vertu de programmes existants ou autrement » (Registre des lobbyistes du Québec. 2020). Ce sont donc les taxes des citoyens et citoyennes qui payent. Je considère inacceptable que le Québec fasse de l'assistance sociale auprès d'entreprises privées et polluantes. Des entreprises qui considèrent même vendre à des intérêts étrangers (Desaulniers, séance de questions

publique du BAPE, 28 janvier 2020). Comme on l'a vu dans de nombreux pays, il est possible de retirer de l'activité minière sans avoir à y investir des fonds publics. Si NMG n'arrive pas à trouver de financement privé, c'est que son projet est trop risqué.

De plus, comme l'a confirmé monsieur Desaulniers lors de la séance de questions publiques du BAPE du 29 janvier 2020, NMG n'a pas d'entente écrite avec de potentiels acheteurs. Toujours selon les réponses données par Éric Desaulniers (2020), NMG désire faire l'extraction de 100 000 tonnes de graphite par année. De ces 100 000 tonnes, 25 000 tonnes par année serviront à la fabrication de briques réfractaires. NMG souhaite aussi transformer le graphite en feuillets pour faire des téléphones cellulaires (15 000 tonnes/an de la production). Enfin, NMG espère vendre 60 000 tonnes de graphite pour les batteries de lithium-ion. Par contre, à ce jour, ils n'ont aucun acheteur qui s'est engagé pour une période de plus d'un an (Desaulniers, 2020) et l'action de NMG a chuté de moitié au cours des vingt derniers mois (Coalition des opposants à un projet minier en haute Matawinie, 2019).

Or, il y a de plus en plus de développements technologiques afin de changer la composition des batteries destinées aux voitures électriques. L'industrie cherche des alternatives aux batteries lithium-ion qui posent des problèmes environnementaux notamment en raison de l'extraction des minerais et du recyclage des batteries. « De nombreux analystes, dont le *U.S. Geological Survey*, observent une part croissante du graphite synthétique sur les marchés mondiaux, de même que la diminution prévisible, voire l'élimination de l'utilisation du graphite naturelle pour la fabrication des piles pour le transport électrique » (Kuipers, 2019).

Des chercheurs de l'université Adelaide en Australie ont actuellement un contrat avec une entreprise chinoise qui produit des batteries, afin de développer une nouvelle technologie et la mettre en marché dans la prochaine année. Cette nouvelle technologie utilise du zinc non toxique et du manganèse, ainsi que des électrolytes aqueux non combustibles pour produire leur batterie (Spence, 2019). Selon le Dr. Chao, comme cette nouvelle batterie utilise des matériaux et un processus de fabrication simples, son coût de

production est moins élevée et elle est plus facile à recycler que les traditionnelles batteries lithium-ion (Spence, 2019).

En 2019, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Julien, disait vouloir entamer une « réflexion » sur les minéraux stratégiques au Québec. Or je pense, comme Raoul Duguay et une coalition d'élus municipaux, d'experts, de citoyens et d'organismes environnementaux, « qu'on ne peut pas prétendre à des technologies « vertes » et à des modes de transport « propres », sans d'abord réduire la demande à la source, nettoyer les sites miniers contaminés, resserrer les règles environnementales, protéger les milieux sensibles, et véritablement appliquer le principe pollueur-payeur » (2019). Le Québec n'est plus à l'heure d'investir dans de nouvelles mines pour produire plus de déchets, de pollution et de batteries. Le gouvernement du Québec doit plutôt investir dans le recyclage, les transports en commun et modifier le mode de financement des municipalités afin de stopper l'étalement urbain. Une étude réalisée par Dominish, Florin et Teske (2019) soutient que « des politiques proactives et des investissements massifs dans les infrastructures de récupération, réutilisation et recyclage pourraient aider à combler 30 à 50 % de la demande de plusieurs minéraux utilisés dans les transports électriques ». Cette avenue me semble à privilégier. Toutefois, si le gouvernement du Québec souhaite absolument se lancer dans le marché du graphite, pourquoi ne pas mettre l'accent sur les mines de graphite déjà en exploitation comme celle du Lac-des-Îles ou du Lac Guéret avec Mason Graphite ?

Finalement, dans une étude indépendante réalisée en 2019, l'ingénieur James R. Kuipers conclut que le projet minier de Nouveau Monde Graphite demeure spéculatif et que sa viabilité économique n'est pas démontrée. En effet, dans son étude de faisabilité NMG a surestimé le prix de revente du graphite et sous-estimé les coûts de capitalisation et d'opération, en plus de nier les risques de catastrophe environnementale. NMG a entre autres sous-estimé les coûts de traitement des eaux contaminées, la garantie financière pour assurer la sécurisation du site minier après sa fermeture, les coûts pour les mesures de mitigation des poussières et du bruit et il a complètement négligé les compensations possibles pour les résidents limitrophes (Kuipers, 2019), dont les résidents du domaine Lagrange.

« Du côté des revenus anticipés, le prix de vente du graphite mentionné dans l'étude de faisabilité [de NMG] (1730 \$US) n'est pas soutenu dans la documentation et il est incohérent si on réfère aux prix variant de 1124 \$US à 1532 \$US utilisés dans les études précédentes de l'entreprise (écarts de 11 à 35 %). De plus, le taux de change de 0,76:1,00 \$CD/US utilisé est peu prudent et gonfle sans doute les revenus anticipés. Les données statistiques des 15 dernières années indiquent que le taux de change a largement dépassé ce niveau, ce qui représente un risque financier significatif. » (Kuipers, 2019)

Kuipers (2019) observe aussi que la viabilité technique et économique d'une mine « toute électrique » n'est pas démontrée : les coûts de capitalisation et d'opération de cette technologie ne sont pas détaillés nulle part dans les documents de l'entreprise. NMG prévoit avoir une flotte au diesel au départ, pendant cinq ans, et possiblement la maintenir à long terme...

Un pareil scénario serait complètement inconcevable venant d'un particulier. Qui accepterait de financer un projet qui sous-estime les risques et surestime les revenus ? Il est inconcevable et irresponsable de la part du BAPE et du gouvernement du Québec de donner son accord à un projet aussi risqué financièrement et environnementalement.

2.3. Coût d'entretien des résidus

La tâche et les sommes d'argent requises au traitement et à l'entretien des résidus miniers sont gigantesques. Au 31 mars 2018, le MERN a estimé le coût des travaux liés au passif environnemental minier à 1,2 G\$, dont 761,4 millions de dollars pour les sites miniers actuellement abandonnés et 457,2 M\$ pour les sites miniers où le ministère pourrait avoir à agir, étant donné le statut financier précaire des responsables. Le gouvernement libéral de Philippe Couillard s'était engagé, dans son budget 2016-2017, à accélérer la restauration des sites miniers abandonnés en y investissant environ 620 M\$ pendant six ans. Or, depuis 2006, seulement 165,7 M\$ ont été investis pour la restauration, la sécurisation, l'entretien et le suivi des sites miniers abandonnés (Théroux, 2019). Plusieurs entreprises minières affirment ne pas avoir la capacité de payer pour le nettoyage des sites une fois la mine fermée. Veut-on vraiment ajouter à ces coûts en donnant l'aval à un projet minier qui risque de se mettre sous la loi de la protection de la faillite dans les prochaines années, comme c'est le cas pour Stornoway et North American Lithium ? North

American Lithium qui n'avait d'ailleurs pas déposé de garantie financière pour la restauration du site minier comme le prévoit la Loi sur les mines (Belzile, 2019) ...

2.4. Cohabitation entre récréotourisme et exploitation minière ?

Nouveau Monde Graphite minimise beaucoup l'impact possible de l'exploitation minière sur l'activité récréotouristique de la région et sur la villégiature. En effet, l'économie de Saint-Michel-des-Saints et de la Haute Matawinie est basée sur la villégiature et le récréotourisme. Cette économie est incompatible à l'activité minière. Un projet minier n'a pas sa place dans un milieu aussi sensible de villégiature, entre le Parc régional du Lac Taureau et le Parc national du Mont Tremblant. Malgré ce qu'en pense NMG, on ne fait pas de tourisme avec un village minier. Ces deux pôles économiques sont incompatibles. Avons-nous des données sur les revenus que génère l'industrie touristique à Malartic ?

Or, selon les chiffres donnés par l'Association touristique régionale de Lanaudière lors de la séance de questions du BAPE du 29 janvier 2020, les retombées financières actuelles de l'industrie récréotouristique de Lanaudière représentent plus de 300 millions de dollars. Si on considère que la région de Haute Matawinie représente la moitié de Lanaudière, on parle de 150 millions de dollars et 3000 emplois à temps plein. À St-Michel-des-Saints seulement, on parle de plus de 300 emplois et un minimum de 15 millions de retombées. De plus, 51,5 % de la valeur foncière locale de St-Michel-des-Saints (près de 202 millions) est attribuable à la villégiature (MRC Matawinie, 2019). La villégiature et le récréotourisme représentent une économie fiable, en croissance et qui a un potentiel d'exploitation et d'expansion. De plus, elle est déjà bien implantée dans la région. Va-t-on sacrifier tout ce travail, tous ces emplois, pour un projet d'une ou deux générations ? N'assisterons-nous pas dans 25 ans au départ de tous les gens qui ont travaillé sur la mine ? Que restera-t-il ? Un village fantôme, un environnement marqué à jamais ?

Dans le passé, l'industrie forestière constituait un pôle important pour l'économie de St-Michel-des-saints. La foresterie a toujours bien cohabité avec le tourisme (parc régional, camping, pourvoiries, location Matawinie, restaurants, hôtels, chalets, etc.) en assouplissant ses règles, ses trajets, etc. Est-ce que la minière va collaborer ainsi avec le

tourisme ? À 19 h 31, le 29 janvier, lors des séances de questions publiques du BAPE, Eric Desaulniers dit qu'il n'est économiquement pas viable pour NMG de prendre toutes les mesures idéales pour atténuer au maximum les conséquences sur l'environnement. Avec les impacts potentiels sur la qualité de l'eau de la rivière Matawin et du réservoir du Lac Taureau, le secteur touristique pourrait perdre beaucoup d'attrait une fois la mine implantée. Est-ce que le nombre maximum de 160 emplois pourrait en fait n'être qu'un transfert d'emplois et de main-d'œuvre d'un secteur à un autre ?

2.5. Le domaine Lagrange, un milieu de vie

Le domaine Lagrange est un lieu de villégiature avec plusieurs résidences primaires et secondaires dont les terrains s'étendent jusqu'à la rivière Matawin (voir annexe 1). Qui veut élever son enfant en bordure de mine avec les inquiétudes inévitables et viscérales face à la pollution de l'eau et de l'air par des particules fines ? Comme vous pourrez le constater dans les deux enregistrements joints à ce mémoire, le domaine Lagrange est un milieu très calme où on entend les oiseaux chanter. Une fois la mine construite, il y aura un passage de camion lourd toutes les 15 minutes dans ce milieu qui est absolument calme et insonore.

Plusieurs résidences du domaine sont approvisionnées en eau grâce à un puit artésien. Le fait qu'au moins 12 millions de tonnes de résidus peuvent générer de l'acidité est très inquiétant (Shields, 2020). D'autant plus que ni la municipalité de St-Michel-des-saints ni NMG ne comptent faire des tests sur les eaux souterraines en dehors de la zone d'un kilomètre autour de la mine. NMG prévoit un système de traitement des eaux usées avant de les rejeter dans le ruisseau. Comme aucun test n'est prévu en dehors de la zone et que la minière se surveille elle-même, nous devons nous fier seulement sur sa bonne foi ?

Dr Philippe Marion, ingénieur, s'est penché sur le projet de NMG. Il souligne que « toute discontinuité géologique peut constituer un drain préférentiel pour les mouvements de fluides souterrains. Ces discontinuités ne sont prises en compte ni dans les modèles d'écoulement souterrain ni dans les modèles de stabilité mécanique [du promoteur]. » (Marion, 2020). Selon lui, les risques de contamination des eaux souterraines est bien réel. Marion conclut aussi que le processus de co-disposition, n'ayant jamais été réalisé ni testé,

demeure hautement hypothétique. Il y a un manque de données dans la littérature et un manque d'expérience terrain sur le long terme qui nous empêche de prédire à quelle vitesse s'oxyderont les résidus déposés dans la halde. On ne peut prétendre, comme le fait NMG, que le processus de co-disposition est fiable et qu'il va empêcher la génération de résidus acides polluants. Marion (2020) remarque aussi que « les parements rocheux de la fosse ne sont pas isolés des stériles et donc des infiltrations d'eau (et d'oxygène tant que la nappe ne sera pas remontée dans la fosse) sont possibles y compris depuis la surface [...] ce qui peut donc favoriser l'oxydation et la mobilisation de contaminants. » Il continue en disant que la possibilité d'effet capillaire non maintenu dans les résidus potentiellement générateurs d'acides est un risque très important.

Ce mémoire n'a pas pour objectif de souligner tous les risques de pollutions que présente le projet de NMG. Toutefois ceux-ci ne peuvent pas être minimisés et doivent être pris en compte dans l'acceptabilité de ce projet. Pour qu'un projet ait une acceptabilité sociale, on ne peut se baser seulement sur la science et les normes. On doit considérer les nuisances sonores réelles, la pollution et l'impact sur la qualité de vie des citoyens. La seule idée d'une mine crée déjà beaucoup de stress et d'anxiété chez les résidents qui habitent dans un rayon de quelques kilomètres autour du trou de la mine. Quels engagements NMG pourrait prendre pour respecter les résidents du domaine Lagrange ?

3. CONCLUSION

Le Dr. Marion, dans son analyse des risques pour l'environnement, les eaux de surface et les eaux souterraines, résume bien mon inquiétude. « L'incertitude du marché international du graphite à court et moyen termes, de même que l'évolution rapide de certaines technologies de piles sans graphite qui pourraient affecter la rentabilité du projet soulèvent des préoccupations financières liées aux risques environnementaux : que se passera-t-il si, à cause de problèmes de marché du graphite, la mine est arrêtée en cours de production après le démarrage de Matawinie ? » (Marion, 2020).

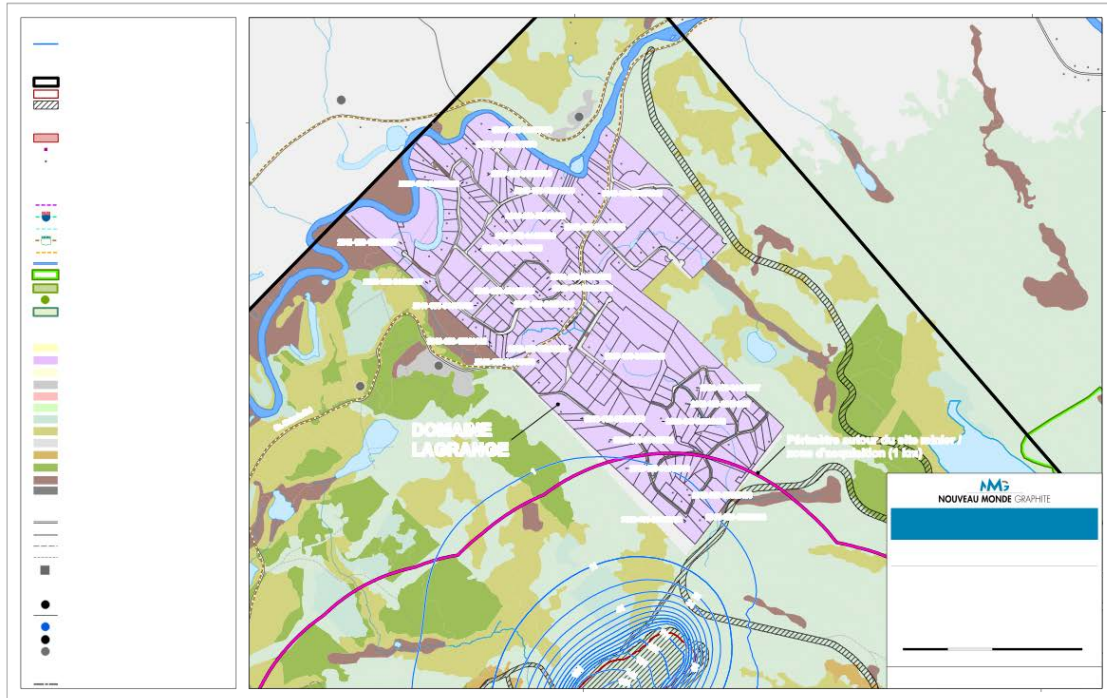
Je demande à la commission d'avoir de l'empathie. Ce projet de mine à ciel ouvert dans un lieu de villégiature dont l'économie repose sur le récréotourisme n'est pas acceptable. Ce n'est pas le rôle du gouvernement de faire de l'assistance de compagnies minières et d'investir là où les entreprises privées ne le font pas, parce que le projet est trop risqué. Enfin, si vous, personnellement, ne vivriez pas dans le domaine Lagrange avec vos enfants, je vous demande de prendre vos responsabilités et de faire les recommandations nécessaires.

Afin que le projet puisse être socialement et économiquement acceptable, voici ce que la commission doit recommander selon moi.

- Qu'un fond d'urgence soit placé en fiducie par la compagnie Nouveau Monde Graphite avant de commencer à creuser. Que ce fond constitue une garantie financière en cas de catastrophes environnementales.
- Que la minière fasse une étude afin de connaître les périodes hautes et creuses dans l'industrie de récréotourisme de la région et que l'exploitation de la mine se fasse en fonction de ces périodes. Que NMG réduise de moitié ses heures d'activités ou qu'elle les arrête complètement durant les périodes de l'année où la villégiature est très forte, par exemple l'été.
- Que la minière rachète toutes les propriétés du domaine Lagrange à leur valeur estimée avant l'arrivée de la mine.

- Que des tests de qualité de l'eau souterraine et des aqueducs de la ville de St-Michel-des-Saints soient réalisés plusieurs fois par jour, comme cela se fait dans d'autres municipalités, et que la population soit avisée en temps réel des résultats sur internet.
- Que des tests sur l'impact sonore durant le dynamitage et le passage des camions soient réalisés dans le domaine Lagrange et que les résidents soient dédommagés si cela trouble la quiétude des lieux.

ANNEXE 1. PLAN DOMAINE LAGRANGE



LISTE DE RÉFÉRENCES

- Association touristique régionale de Lanaudière. (2020). Récupéré de : https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/webdiffusion/webdiffusion-projet-minier-matawinie/?fbclid=IwAR1scU3vSkmuS1ZK4mOYteau6z_deqbxU2-GM3SKFlsi7rT4KO-0wVTEkhE
- Barrera, P. (2020). Graphite Investing News. *Graphite Forecast 2020: CEOs See Better Times Ahead*. Récupéré de : <https://investingnews.com/daily/resource-investing/battery-metals-investing/graphite-investing/graphite-forecast/>
- Belzile, J.M. (2019). North American Lithium placé sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers. *Radio-Canada*. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1172710/mine-lithium-la-corne-dette-syndic-faillite-ressources-naturelles>
- Coalition des opposants à un projet minier en haute Matawinie. (2019). Pour que les voitures électriques aient meilleure mine : une nouvelle étude confirme les risques financiers de Nouveau-Monde Graphite. *CISION*. Récupéré de : <https://www.newswire.ca/news-releases/pour-que-les-voitures-electriques-aient-meilleure-mine-une-nouvelle-etude-confirme-les-risques-financiers-de-nouveau-monde-graphite-821672220.html>
- Desaulniers, E. (2020). *Webdiffusion en différé de la séance du 30 janvier 2020 à 19 h*. Récupéré de : https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/webdiffusion/webdiffusion-projet-minier-matawinie/?fbclid=IwAR1scU3vSkmuS1ZK4mOYteau6z_deqbxU2-GM3SKFlsi7rT4KO-0wVTEkhE
- Dominish, E., Florin, N. et Teske, S. (2019). Responsible resourcing for renewable energy. *Institute for Sustainable Futures*. Récupéré de : <https://miningwatch.ca/sites/default/files/earthworkskeyfindingsupdated.pdf>
- Duguay, R. (2019). De la mine aux véhicules électriques : Une coalition pose 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine. *CISION*. Récupéré de : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/de-la-mine-aux-vehicules-electriques-une-coalition-pose-5-conditions-pour-que-l-electrification-des-transports-ait-meilleure-mine-803725082.html>
- Kuipers, J. R. (2019). Analyse indépendante de la viabilité technique et économique du projet minier de nouveau monde graphite à Saint-Michel-des-Saints, Québec.
- Marion, P. (2020). Analyse des risques pour l'environnement, les eaux de surface et les eaux souterraines. Récupéré de : www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2020-01-RapportMarion-RisquesContaminationEau.pdf
- MRC Matawinie. (2019). Données relatives à la répartition du nombre de logements et de la valeur des immeubles au rôle 2016 et 2019 — Saint-Michel-des-Saints. Récupéré de : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/documentation/>
- Nouveau Monde Graphite. (2018). *Project Number: I01790 NI 43-101 Updated Technical Pre-Feasibility Study Report for the Matawinie Graphite Project*.

- Registre des lobbyistes du Québec. (2020). *Sommaire de l'inscription no E20-LE00588 de l'entreprise Nouveau Monde Graphite inc. Par Eric Desaulniers*. Document soumis au BAPE le 24 janvier 2020.
- Robinson, R. R., Hammarstrom, J. M. et Olson, D. W. (2017). Graphite. *USGS, Science for a changing world*. U.S. Geological Survey: Reston, VA. Récupéré de : <https://doi.org/10.3133/pp1802>
- Spence, A. (2019). *New battery technology promises to slash electric vehicle cost*. The Drive. Récupéré de : <https://thedriven.io/2019/11/08/new-battery-technology-promises-to-slash-electric-vehicle-cost/>
- Shields, A. (2020). Un imposant projet minier en zone touristique. *Le Devoir*. Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/571671/un-imposant-projet-minier-en-zone-de-villegiature>
- Théroux, P. (2019). Sites miniers abandonnés à restaurer : l'heure est à la priorisation. *Les affaires*. Récupéré de : <http://www.lesaffaires.com/dossier/mines-viser-le-developpement-durable/sites-miniers-abandonnes-a-restaurer--l-heure-est-a-la-priorisation/613994>
- USGS (2010, 2015, 2019). National Minerals Information Center. *Graphite Statistics and Information*. Récupéré de : <https://www.usgs.gov/centers/nmic/graphite-statistics-and-information>